

RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

CARABINE 300M

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves de Carabine 300m.

Il convient en effet de :

- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024 / 2025

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

Championnat d'Europe 300 m - du 2 au 8 août 2025 - *Châteauroux (FRA)*

Cette échéance constitue le rendez-vous international majeur de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES **DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera l'équipe de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

CHAMPIONNAT D'EUROPE 300 M CHÂTEAUX (FRA) - DU 2 AU 8 AOÛT 2025

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale, avec pour objectif principal de constituer les équipes de France.

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 300 m 2025 de Châteauroux (FRA).

Règles spécifiques :

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales Mondiales.

Pour prétendre à une sélection au Championnat d'Europe 300 m, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois en match les minimas de points imposés sur les compétitions suivantes :

- Open de France 300 m édition 2025 de Clermont-dans-l'Oise (FRA) du 25 au 27 avril 2025 (pour l'épreuve 300 m 60 balles couché)
- Évaluations nationales 300 m 2025 (pour les épreuves 300 m 3X20 et 3X20 standard 300 m)
- Coupe d'Europe 300 m à Chur (SUI) du 12 au 16 mai 2025

Minimas « Championnat d'Europe 300 m » à réaliser				
Dames		Hommes		
60 BC	3 Positions	60 BC	3 Positions	Standard
593	583	597	585	587

Si plus de 3 tireurs réalisent les performances demandées, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure performance réalisée.
En cas d'égalité, la meilleure seconde performance sera prise en compte.

L'inscription d'une équipe (Team match) se fera dès lors que trois athlètes seront sélectionnés en individuel.

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***